

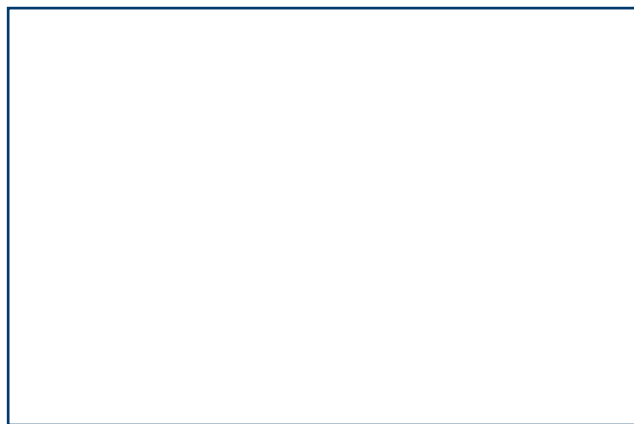
	ETREMARIN.FR	Sélection	Âge	Niveau scolaire	Conditions
Mousse	Une formation valorisante : l'École des mousses	Dossier	De 16 à 18 ans	Niveau 3 <sup>ème</sup> ou 2 <sup>nde</sup>	Être de nationalité française
Quartier-maître et matelot de la Flotte	Un début de carrière comme opérateur	Dossier	De 17 à 30 ans	De la 3 <sup>ème</sup> au Bac	Être physiquement et médicalement apte
Officier marinier	Un parcours de technicien et de chef d'équipe	Dossier	De 17 à 30 ans	De Bac à Bac +2	Savoir nager
Officier	Des fonctions de cadre et de décideur	Concours ou dossier	De 17 à moins de 30 ans	Après CPGE ou Bac +3	Avoir effectué sa JDC (sauf pour l'École des mousses)
Volontaire	Une première expérience professionnelle	Dossier	De 17 à moins de 26 ans	De la 3 <sup>ème</sup> à Bac +5	

Quelle que soit leur filière d'accès (matelot, officier marinier, officier), les marins suivent une formation initiale dans l'une des écoles de la Marine. Ils peuvent être affectés à terre ou en mer, en métropole ou Outre-mer. Tout au long de leur carrière, ils ont la possibilité de suivre des formations et de passer des concours internes pour évoluer et accéder à des responsabilités supérieures.

# Nous contacter

Les marins des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) sont à votre disposition pour vous renseigner sur les métiers et les cursus au sein de la Marine et partager leurs expériences.

Pour contacter le centre d'information le plus proche de chez vous :



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



# Être pilote de l'aéronautique navale



Le métier de pilote ouvert aux bacheliers de 17 à 26 ans.

L'Élève Officier Pilote de l'Aéronautique Navale (EOPAN) est un des futurs pilotes de la Marine nationale. Après avoir suivi pendant plusieurs mois une formation pratique et théorique rigoureuse, il obtient le brevet de pilote militaire et intègre les unités de la force de l'aéronautique navale.



Officiers au sein de la Marine, les pilotes de l'aéronautique navale mènent des opérations aériennes au-dessus de la mer ou de la terre, à partir de bateaux porteurs d'aéronefs sur lesquels ils sont embarqués (porte-avions, bâtiments de transport, frégates...) ou de bases d'aéronautique navale.

Ils sont au cœur de missions très variées : la protection aérienne d'une force, l'assaut contre des unités à la mer ou sur terre, le renseignement, la lutte anti-surface, la lutte anti-sous-marine, la sauvegarde maritime et le secours en mer.

Ils peuvent être pilote de chasse (sur *Rafale*), pilote de multimoteurs (sur *Atlantique 2*, *Falcon 50*...), pilote de guet aérien (sur *Hawkeye*) ou pilote d'hélicoptères (sur *Caïman Marine*, *Lynx*, *Panther*...).



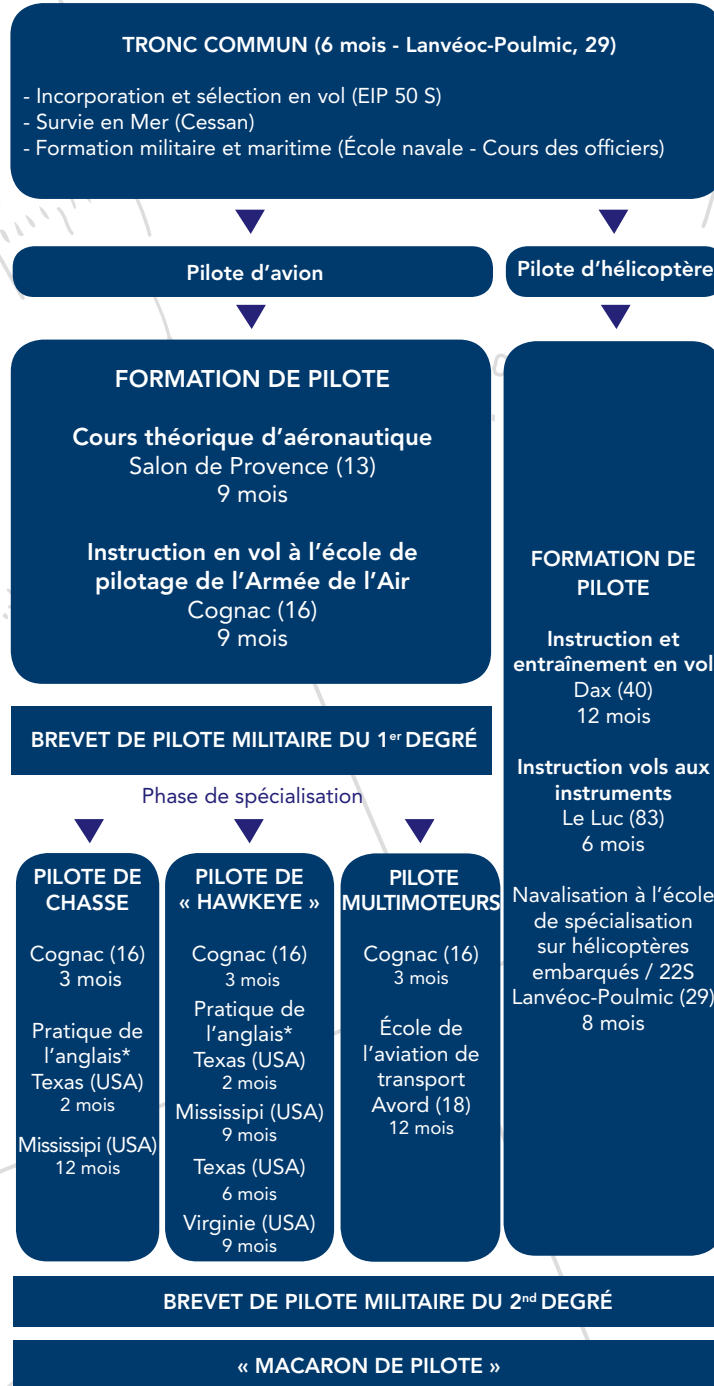
## La sélection

Les futurs pilotes\* sont sélectionnés à l'issue d'un ensemble d'épreuves regroupées en deux phases :

- une présélection avant engagement (tests psychologiques, épreuve d'anglais, épreuves sportives, épreuves sur simulateur d'aptitude au pilotage, entretiens...)
- une sélection en vol (cours au sol, vols) se déroulant à l'École d'Initiation au Pilotage (EIP/50S), basée à Lanvéoc-Poulmic.

\* Ils peuvent aussi être issus de l'École navale (concours d'entrée aux grandes écoles).

## La formation



## Conditions pour postuler :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 17 à 26 ans ;
- être titulaire du baccalauréat ;
- avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté ;
- être médicalement et physiquement apte ;
- avoir un bon niveau d'anglais ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une radiation d'une des écoles du personnel navigant des armées.



## Le statut

L'EOPAN s'engage initialement pour une durée de 10 ans. Il est d'abord nommé matelot puis évolue en grade jusqu'à devenir officier, au plus tard au cours de sa première affectation opérationnelle. Son contrat pourra être renouvelé jusqu'à une durée totale de 20 ans.



## Et après ?

Après sa carrière militaire, la Marine met à sa disposition tout un processus (entraînement à l'entretien, stage, bilan professionnel...) pour faciliter son retour à la vie civile. Le pilote cherchera ainsi à faire valoir les compétences qu'il aura acquises au sein de la Marine, le plus souvent dans le domaine de l'aviation civile ou auprès d'entreprises d'aéronautique.

\* « Defense Language Institute ».